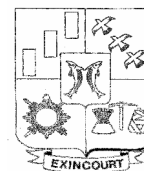


# DEPARTEMENT DU DOUBS

## VILLE D'EXINCOURT



### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2013

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **QUINZE MARS DEUX MILLE TREIZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, CHICOT SANSEIGNE, BAUDREY, CABURET, NAGEL-NICOLAS, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD ; BERNARDIN, BERTHOCCHI, DEBROSSE, DODIN, DURSUN, KELLER, MAURER, NOIROT, NOWAK, PRETOT, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. COUM	M. KELLER
Mme DEMESMAY	M. NAGEL-NICOLAS
Mme LINOZZI	Mme NOWAK
Mme PARIS	Mme NOIROT
M. STIMPFLING	M. BERTOCCHI

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire présente le Plan de Prévention Inondation en cas de rupture du barrage du Châtelot. Une visite du barrage sera organisée le 9 juin prochain.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire

Décisions du Maire :

2012-10 : Marché passé avec l'imprimerie MOSER de NIEDERHERGHEIM pour la prestation de composition, mise en page et impression des publications municipales 2013 reconductible sur 2014, 2015 et 2016

2012-11 : Location du logement n°3 situé 17 rue Cuvier

2012-12 : Contrat passé avec la Société SCHINDLER SA de BELFORT pour la maintenance régulière de l'ascenseur du bâtiment ELLAN

2013-01 : Contrat passé avec l'entreprise STEF BARTHOULOT Frères concernant le bûcheronnage des coupes de bois en forêt communale

2013-02 : Contrat de service d'applicatifs hébergés passé avec la Société DECALOG

2013-03 : Location du logement n° 3 situé 52 Grande Rue

Par ailleurs, les conseillers municipaux ont pris connaissance des marchés de fournitures, de services ou de travaux passés en 2012 par la commune.

**Question 2013-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2012**

**Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2012 est adopté à l'UNANIMITE.**

**Question 2013-02 – Enfance – Réforme des rythmes scolaires**

Avec la publication du décret n° 2013 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la réforme des rythmes scolaires est désormais engagée.

A compter de la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants :

- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- La journée d'enseignement sera de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30 ;
- La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 heure 30.

Un fonds d'amorçage sera mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette réforme.

L'organisation du temps scolaire dans les écoles revient au directeur académique agissant sur délégation du recteur d'académie. Le DASEN sollicitera l'avis des maires. Les décisions prises seront regroupées dans le règlement type départemental qui fixe les horaires d'entrée et de sortie de chaque école.

A cette fin, le Maire doit présenter un projet d'orientation scolaire :

- Horaires d'entrée et de sortie des écoles
- Durée de la pause méridienne
- Modalités d'articulation des temps d'enseignement et des activités périscolaires

Le Maire peut faire connaître au DASEN, avant le 31 mars prochain, son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Il peut également demander une dérogation qui peut concerner :

- Un dépassement du nombre d'heures journalier (au-delà de 5 h 30) certains jours de classe,
- Le choix du samedi au lieu du mercredi pour la journée supplémentaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander le report de la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

**Question 2013-03 – Personnel – Modification du tableau des emplois**

Par délibération n° 2012-56 du 30 novembre 2012, le Conseil Municipal a modifié le tableau des emplois. Dans cette modification, un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe est supprimé et un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le nombre d'heures de ce poste est erroné et il convient de le modifier, il s'agit d'un poste à 32.5/35<sup>ème</sup> et non pas un poste à temps complet.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, valide cette modification.**

**Question 2013-04 – Personnel – Modification des horaires des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Le protocole d'accord, signé en novembre 2001, dans le cadre de la mise en place des 35 heures dans la commune prévoyait le maintien d'une activité à 39 heures hebdomadaires aux services techniques avec un nombre de jours de RTT calculés chaque année. Les horaires étaient les suivants : de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 48 du lundi au vendredi.

Afin de réduire le nombre de jours d'absences dans l'année et ainsi améliorer l'efficacité du service, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les horaires des agents des services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la façon suivante : 7 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16h 30 soit 37.5 heures hebdomadaires. Les jours de RTT seront calculés en conséquence.

Le personnel a été informé de cette proposition au cours d'une réunion le 13 février dernier, et conformément à la réglementation, l'avis du C.T.P. a été sollicité.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, adopte cette proposition.**

**Question 2013-05 – Personnel – Modification de la DCM 2011-48 du 30 septembre 2011 relative à la création de la prime de fonction et de résultat**

Par délibération n° 2011-48 du 30 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la création de la Prime de Fonction et de Résultat (P.F.R.). Dans les modalités de maintien ou de suppression de la PFR, il est prévu sa suspension totale en cas de congé de longue maladie, maladie longue durée et grave maladie.

Afin de conserver pour l'intégralité des primes octroyées, les mêmes modalités de maintien, il est proposé au Conseil Municipal qu'en cas de congé de longue maladie, maladie longue durée et grave maladie, le tableau de coefficients d'ajustement voté par délibération du 4 décembre 2009 s'applique.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

**Question 2013-06 – Finances – Tarif du bois de chauffage**

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à 38.80 € TTC (prix coutant) et, s'il reste des stères non vendus, de les céder au prix de 25.70 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

**Question 2013-07 – Finances – Sortie de l'actif des biens acquis avant le 31/12/2007**

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2007. La liste des biens qui seront sortis de l'actif cette année sera jointe à la délibération du Conseil Municipal. Le matériel concerné est imputé aux articles :

Article	Intitulé	Montant sorti
2051	Concessions... logiciels..;	2 851.79
2183	Matériel de bureau et informatique	11 358.34
2188	Autres matériels	22 027.22
	<b>TOTAL</b>	<b>36 237.35</b>

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens à réformer.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

### Question 2013-08 – Finances – Compte de gestion 2012

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2012 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2012. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2012.**

### Question 2013-09 – Finances – Compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 présente le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement :	578 844.09 €
- Excédent d'investissement :	281 138.50 €
soit un résultat d'exécution de	859 982.59 €

Des crédits de dépenses et recettes non réalisées en 2012 ont été reportés sur l'exercice 2013. Le solde de ces reports est un déficit de 522 695.00 €

Le résultat net de clôture est donc de 337 287.59 €

**Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Eric LEGRAND, 1<sup>er</sup> adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2012.**

### Question 2013-10 – Finances – Affectation du résultat 2012

Le résultat de la **section de fonctionnement** apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : 578 844.09 €

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 de la façon suivante :

- 241 556.50 € à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (281 138.50 d'excédent d'investissement 2012 moins 522 695.00 € de déficit sur restes à réaliser)
- 337 287.59 € en réserve d'investissement

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

### Divers

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Janvier	201	104	97	150	51
Février	203	107	96	144	59
Mars	199	101	98	147	52

- 15 enfants ont reçu un chèque de 55 € pour Noël

- 12 929 € ont été versés à l'AAPA ce qui représente 162 € pour les 80 personnes concernées.
- Le Maire présente les statistiques 2012 relatifs à l'absentéisme du personnel municipal.
- Suite à la mutation de Sara HARGUEME à la Ville de DELLE, Carine PREDINE a été embauchée au C.C.A.S. le 11 février dernier.
- Un cinémomètre P. Routière sera installé rue des Mines, du 18 au 24 février.
- Stationnement bus école Victor Hugo : afin de renforcer la sécurité des enfants au groupe scolaire Victor Hugo, le stationnement des bus sera modifié. Cette modification a été présentée aux conseillers municipaux.
- Endettement : le Maire met en garde les conseillers sur les interprétations qui peuvent être faites des données communales transcrites dans la presse.

- QUELQUES DATES

16 mars	18h00 – inauguration expo APED
6 avril	remise des cartes d'électeurs
6 avril	loto du foot
6 avril	opération ville propre
12 avril	conseil municipal budget

Séance levée à 20 h 55.